



8. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Fiche action N°AE.3

Soutenir l'exploitation et l'entretien durable des forêts, des espaces boisés et du bocage

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Préserver la trame verte et bleue</p> <p>Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales</p>	 <ul style="list-style-type: none">Énergies renouvelablesÉmissions de gaz à effet de serreQualité de l'airAdaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Il a été approuvé par le Décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois.

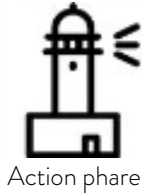
La Stratégie Nationale Bas Carbone dessine le chemin de la transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone en 2050. Cela implique de maximiser les puits de carbone, notamment en développant une gestion forestière active et durable. L'objectif est double : permettre l'adaptation de la forêt au changement climatique et préserver les stocks de carbone dans l'éco-système forestier.

Le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) finalisé en 2018 vise une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle. Il préconise notamment de gérer et renouveler les peuplements forestiers en utilisant toute la gamme diversifiée de sylvicultures, telles que libre-évolution, gestion active, à la lumière de l'expertise et la prospective dans un contexte de changement climatique, afin de limiter les impacts climatiques sur les ressources forestières.

Cette action est divisée en 4 sous actions :

Soutenir l'exploitation et l'entretien durable des forêts, des espaces boisés et du bocage

AE. 3.1	Généraliser les animations locales en faveur de la plantation des haies
AE. 3.2	Approvisionner les chaufferies bois du territoire (actuelles et futures) avec du bois local géré durablement
AE. 3.3	Généraliser les études de gisement bois bocager sur tout le territoire de l'Intercom
AE. 3.4	Développer la plateforme de stockage, conditionnement et commercialisation bois-énergie



Sous action AE3.1

Généraliser les animations locales en faveur de la plantation des haies



Objectifs :
25 km/an de haies replantées, en moyenne

Indicateurs :

- Nombre de communes engagées dans une animation en faveur de la plantation des haies
- Linéaire de bocage replanté par an

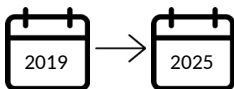
Détail de l'action :

Cela consiste à poursuivre les animations en place à Soulevre-en-Bocage, Valdallière et Terres-de-Druance, et à mettre en place des animations supplémentaires sur les autres communes, en écoutant et en échangeant avec les agriculteurs, notamment les jeunes.

Pour ces animations et la replantation des haies, les communes s'appuient sur le conseil départemental. Celui-ci finance une partie de l'animation et de la plantation chez les agriculteurs et les privés, sous certaines conditions. Il encourage notamment une plantation d'espèces diversifiées, peu sensibles au changement climatique et alerte sur les espèces invasives. [Une liste des espèces éligibles](#) à leur programme d'aide à la plantation de haies est disponible sur leur site internet. Les communes peuvent également contribuer financièrement aux coûts de plantation chez les agriculteurs.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Communes
Partenaires :	Conseil Départemental

Approvisionner les chaufferie bois du territoire (actuelles et futures) avec du bois local géré durablement.



Indicateurs :

- volume / tonnes de bois déchiqueté locaux consommés

Détail de l'action :

Cette mesure contribue à éviter le brûlage des petits bois de haies, grâce au déchiquetage des perches entières. La filière bois déchiqueté évite ainsi les émissions de particules fines liées à une combustion non maîtrisée des branchages.

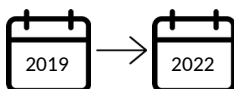
Différentes structures d'approvisionnement en bois énergie travaillent sur le territoire :

BoisHaienergie 14 est une association d'agriculteurs qui vend aux collectivités et à d'autres fournisseurs du bois déchiqueté d'origine bocagère. Son périmètre d'action est le Calvados. Les agriculteurs adhérents s'appuient sur le matériel disponible avec les Cuma de Normandie (coupeur/abatteur, déchiqueteuse à grappin, camion souffleur) pour produire le bois déchiqueté. Le bois est soit stocké chez eux, soit stocké sur des plateformes spécifiques. Ce sont les agriculteurs qui livrent le bois aux collectivités. L'association anime la filière bois énergie en fonction des projets bois qui se développent sur le territoire, en mobilisant le nombre d'exploitants nécessaire à l'approvisionnement des projets en bois local. Pour garantir l'exploitation durable du bocage, Bois Haienergie 14 demande à ses adhérents de réaliser des plans de gestion des haies de leur exploitation. Quand le label sera officialisé, la structure recherchera la labellisation Bois Bocage Energie, qui assure la durabilité, la traçabilité et la transparence de la chaîne de production, dans une démarche d'amélioration des pratiques

Arbor & Sens est une entreprises d'insertion qui gère une plate-forme de production, conditionnement et vente de bois énergie (bois bûche, granulés et bois déchiqueté). La plateforme est localisée à Vire Normandie. Le bois déchiqueté est produit à partir des travaux réalisés en forêt et d'entretien de certains milieux naturels.

Valdallière achète son bois déchiqueté directement auprès de chaque exploitant agricole producteur. Elle sèche le bois déchiqueté sur une plateforme qui lui appartient, attenante à la chaudière bois du complexe sportif et socio-culturel.

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Communes
Partenaires :	Bois Haienergie 14, Arbor & Sens

Généraliser les études de gisement bois bocager sur tout le territoire de l'Intercom



Objectifs :

Couvrir tout le territoire
(17 communes)

Indicateurs :

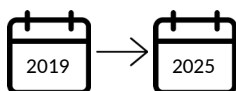
- Nombre de communes couvertes par une étude de gisement bois énergie bocager

Détail de l'action :

Réaliser des études de gisement sur tout le territoire.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Intercom, communes

Partenaires :

Conseil départemental

Développer la plate-forme de stockage, conditionnement et commercialisation bois énergie



Indicateurs :

- Quantité de bois énergie (bois déchiqueté, granulé et bois bûche) commercialisée

Détail de l'action :

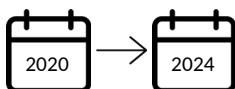
Arbor & Sens prévoit un programme de développement qui consiste :

- En la construction d'un bâtiment écologique (bois et fibre) d'exposition et de commercialisation intégré dans un espace paysager naturel. En prolongement de l'activité bois énergie, ce « show-room » écologique comporterait un espace aménagé exposant les savoir-faire de l'entreprise d'insertion (aménagements d'espaces naturels en bois, passerelles, clôtures, pontons en bois, platelages, etc...). Echéance prévisionnelle : 2021
- En la mise en place d'un système de conditionnement automatique du bois de chauffage. Cela consisterait en l'acquisition d'un combiné de production de bois bûche supplémentaire avec conditionnement automatique. Echéance prévisionnelle : 2020
- Au développement de la commercialisation du granulé sur le territoire avec distribution en libre-service, grâce à l'acquisition de distributeurs de granulés. Echéance prévisionnelle : 2020
- En l'implantation de 4 tunnels de stockage du bois. Echéance prévisionnelle : 2020

Arbor & Sens souhaite également investir dans du matériel forestier (tracteur forestier avec grue, broyeur forestier, transpalette, camion avec grue forestière) pour permettre le développement des chantiers d'exploitation forestière. Echéance prévisionnelle : 2021 / 2024



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Arbor & Sens
Partenaires :	